



Ballroom Dancing Club Genève

Conditions générales – Règlement du Club 2020 – 2021

1 Cours « A la Carte »

En 2020 – 2021 trois cours hebdomadaires « débutant » sont donnés les lundis, jeudis et vendredis. L'élève choisit le nombre de cours qu'il veut suivre. Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année. Quand l'élève connaît le programme « débutant », il passe en « niveau 2 ».

2. Inscription - Ecolage

Chacun peut suivre les cours proposé par le BDCG sans conditions, ni discrimination. Chacun est bienvenu, qu'il soit seul ou en couple. En raison de la situation exceptionnelle, les cours 2020 – 2021 seront orientés sur le travail personnel. Chacun est responsable de sa pratique.

100 % des élèves persévérants apprennent à danser selon leur rythme d'apprentissage.

Le courage, le temps et la patience créent les conditions pour ressentir un plaisir durable en pratiquant la danse

3. Durée d'inscription

En principe les inscriptions se font pour l'année scolaire, du 28.09.2020 au 27.06.2021.

Les inscriptions commencées en cours d'année donneront lieu à la déduction des cours écoulés (Ecolage de l'année – semaines écoulées).

L'élève participe à sa 1^{ère} leçon sans engagement. S'il ne souhaite pas s'inscrire, il s'acquittera de la leçon d'essai.

L'élève hésitant peut s'inscrire pour 10 leçons (prix majoré). S'il souhaite s'inscrire à l'année dans le délai de 10 semaines, le montant déjà versé sera déduit du tarif de l'année complète.

4 Rattrapages – Remboursement

En aucun cas les cours ne seront remboursés.

Si les activités du club devraient être interrompues pour des raisons sanitaires ou indépendantes de la volonté des professeurs, le montant des écolages resteront acquises au club.

Les cours payés par l'élève seront reportés jusqu'à la reprises des activités du club.

Les cours manqués (maladie – accident – vacances) seront rattrapés par l'élève.

Principalement en raison du fait que la régularité amène l'élève à progresser.

5 Réductions

Les réductions de 10% sont accordées aux conditions suivantes :

Etudiants, apprentis de moins de 25 ans. Aux chômeurs, rentiers AI ou AVS sur présentation de leur carte (pas de carte, pas de réduction).

6 Assurance

Le club ne couvre pas le risque de maladie ou d'accident, ni de la disparition d'objets personnels.

Chacun est tenu d'être assuré à titre privé ou professionnel.

7 Cours privés

Tout cours privé non annulé 24 h. à l'avance sera facturé.